NATIONS UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/PRST/1996/12
19 mars 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À la 3643e séance du Conseil de sécurité, tenue le 19 mars 1996 dans le cadre de l'examen de la question intitulée "La situation en Sierra Leone", le Président du Conseil de sécurité a fait, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

"Le Conseil de sécurité constate avec satisfaction que les élections législatives et présidentielles en Sierra Leone se sont déroulées les 26 et 27 février 1996 et que le deuxième tour de scrutin pour les élections présidentielles a eu lieu le 15 mars. Il félicite le peuple sierra-léonien du courage et de la détermination dont il a fait preuve en se rendant aux urnes malgré les difficultés et les perturbations, et rend hommage à tous ceux qui ont assuré le succès des élections, en particulier la Commission électorale nationale intérimaire et son président. Il souligne l'importance qu'il attache à une transition pacifique vers un régime civil. Il se félicite que le Président du Conseil national provisoire de gouvernement se soit engagé à procéder à la passation des pouvoirs d'ici au 31 mars 1996 et demande à tous les intéressés de coopérer pleinement avec le Président et le Parlement nouvellement élus.

Le Conseil note que le Groupe mixte d'observateurs internationaux, qui a suivi le premier tour de scrutin, a été impressionné par 'le désir impérieux du peuple sierra-léonien d'exercer son droit démocratique à voter pour les partis et les candidats de son choix'. C'est ce qu'il a maintenant accompli et il incombe à tous les intéressés de l'aider à consolider cet acquis. Le Conseil estime que les circonstances créées par l'heureuse issue des élections en Sierra Leone exigent des efforts redoublés en vue de mettre fin aux combats dans ce pays. Il se félicite de ce qu'ont accompli à cette fin l'Envoyé spécial du Secrétaire général et d'autres entités, en particulier le Gouvernement ivoirien. Il réitère l'appel qu'il a lancé à toutes les parties pour qu'il soit mis fin à la violence. Il demande au Front révolutionnaire unifié d'accepter les résultats des élections, de maintenir le cessez-le-feu et d'engager inconditionnellement un dialogue véritable en vue de la paix.

Le Conseil demande à la communauté internationale de fournir une assistance généreuse afin d'aider à résoudre les problèmes humanitaires causés par le conflit en Sierra Leone et d'aider le Gouvernement et le peuple de ce pays à accomplir la tâche de reconstruction qui leur incombe maintenant.

Le Conseil prie le Secrétaire général de continuer à suivre la situation en Sierra Leone et de le tenir informé du cours des événements."
